



Les contrats des intermittents du spectacle vivant

18 mai 2020 – 1 journée à Paris - 340 € TTC*
(cf. Financement pour profiter de 10% de remise)

95 %
satisfait

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

Appréhender la réglementation des contrats des intermittents du spectacle. Maîtriser les différents aspects liés à la rédaction (mentions obligatoires et conseillées) et la gestion juridique de ces contrats (rémunération, temps de travail).

CONTENU DÉTAILLÉ

Le statut de l'artiste et du technicien : quelle relation juridique avec l'entrepreneur de spectacles ?

Les critères de la relation de travail
Distinction avec le travail indépendant et le bénévolat

Le statut de l'artiste du spectacle :
bénévole ? amateur ? salarié ?

Le statut du technicien du spectacle :
indépendant, salarié ?

Les conventions collectives du spectacle et
leur application obligatoire

L'artiste et le technicien salarié, quel contrat de travail choisir ?

Les différents contrats de travail (CDI, CDD, CDDU)

Le CDDU, contrat de référence dans le
secteur du spectacle vivant

Déterminer les cas de recours autorisés au CDDU :
liste des employeurs concernés, liste des fonctions

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel, de la négociation des contrats ou de leur contrôle.

techniques concernées, l'artiste du spectacle en
vue de sa production sur scène

La rédaction du contrat de travail

L'accord interbranches de 2008 et les mentions
obligatoires

Les différentes rémunérations : cachets, service,
mensualisation, heures supplémentaires

Les règles de durée du travail :

- notion de temps de travail effectif
- distinction durée légale du travail et durées maximum
- temps partiel et durées minimum de travail obligatoires
- temps de repos obligatoire
- les règles de durée du travail en cas de cumul d'emplois des artistes et techniciens

La clause relative à la déduction forfaitaire
spécifique (l'abattement pour frais professionnels)

La clause relative à la rupture du CDD : les cas de
ruptures autorisés et interdits

METHODE PEDAGOGIQUE

Les apports théoriques sont illustrés par de nombreux exemples et complétés par une étude de cas concrète. Une large place est laissée aux questions des participants. Chacun repart avec un dossier détaillé sur les réglementations, les modèles de contrats, les jurisprudences.

INTERVENANTE EXPERT



Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For Companies (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)

LES PETITS +

- Des réponses à vos questions, précises et fiables
- Des modèles de contrats
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au Datadock.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les droits des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

VALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant-e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

FINANCEMENT

Avec le CAGEC, c'est simple : plus vous vous inscrivez tôt plus vous économisez ! Pour profiter de 10 % de réduction, n'attendez plus et programmez vos formations 5 mois à l'avance.

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Contactez-nous pour toute information sur les financements ou consultez la page « Financer votre formation » sur www.cagec.fr.

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30

formation@cagec.fr - www.cagec.fr

Document non contractuel - Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com) - Copyright CAGEC©.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS Uniformation Pôle Emploi Financement personnel

Votre statut

- CDI depuis le :
- CDD fin prévue le :
- Fonctionnaire
- Intermittent/e
- En recherche d'emploi
- Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Les contrats des intermittents - 18 mai 2020 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau* de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- 3 (CAP-BEP)
- 4 (BAC)
- 5 (DEUG - BTS - DUT - DEUST)
- 6 (les licences, maîtrises, master 1)
- 7 (master, études supérieures spécialisées, ingénieur)
- 8 (Doctorat)
- Dispensés (mère/père de 3 enfants, sportifs de haut niveau)

* nomenclature actualisée avec la loi du 8 janvier 2019

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Merci de préciser :

Le statut de votre structure : association SARL autre , préciser :

Le nombre de salariés intermittents du spectacle engagés par votre structure : environ

Quelle est votre convention collective :

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Les droits des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?